

Séance du 30 octobre 2003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, MM. Etchégaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Pommiez, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, MM. Casenave, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dufrière à M. Massé, M. Trunet à M. le Maire, M. Lozano à Mme Lauqué, Mme Boé à Mme Chevrel, Mme Jeambrun à M. Pommiez, Melle Doucet-Joyé à M. Labayle, Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni, Mme Bisauta à M. Causse.

ABSENTS : Mme Lougarot, M. Larralde.

SECRETAIRE : M. Charrier.

OBJET : FINANCES - Rapport d'activité 2002 - Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive.

M. BOUSTINGORRY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la communication au Conseil Municipal du rapport d'activité de l'exercice écoulé des EPCI dont la commune est membre.

Le Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive (SMUN) fournit l'eau potable à Bayonne, Anglet, Biarritz, Bidart, Guéthary et au Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Nive (17 communes membres).

Par ailleurs, le syndicat procure de l'eau potable en gros à des collectivités du Sud des Landes : Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable regroupant Boucau, Tarnos, Ondres, St Martin de Seignanx (nouveau membre du syndicat en 2003) et le SI PEP Côte Sud qui réunit les communes d'Angresse, Capbreton et Labenne.

La production 2002 s'est élevée à 12 millions m³.

Pour ce qui la concerne la Ville de Bayonne a acheté en 2002, 950 000 m³ d'eau au SMUN soit environ 25 % des besoins des usagers bayonnais, l'essentiel étant assuré par les sources du Laxia et de l'Ursuya.

Le syndicat a confié par contrat d'affermage l'exploitation de son service de production d'eau potable à la Lyonnaise des Eaux.

La population desservie avoisine 190 000 habitants pour atteindre 400 000 habitants durant la saison estivale.

L'année 2002 aura été marquée par la professionnalisation du syndicat (recrutement de trois personnes) et l'installation des services dans de nouveaux locaux – 10 route de Pitoys à Anglet.

Elle aura permis la préparation des évolutions statutaires adoptées par le comité syndical le 16 janvier 2003.

Par délibération des 26 et 27 mars 2003 , la Ville de Bayonne a approuvé ces nouveaux statuts.

Le syndicat a réalisé en 2002 une unité d'injection de charbon actif en poudre à l'Usine de la Nive permettant de compléter la chaîne de traitement de potabilisation.

Le prix de production de l'eau au 1^{er} janvier 2002 est de 0,2848 € HT par m³ dont 0,0171 € HT perçu par le syndicat (6 %).

Le compte administratif 2002 adopté le 21 février 2003 fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement de	351 925,69 €
-et un déficit d'investissement de	272 272,79 €
soit un résultat global positif de :	79 652,90 €.

Il est joint en annexe de la présente délibération, de même que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de production d'eau potable.

Pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.